



Chiens et chats ne seront plus vendus en magasins en 2009



A partir du 1er janvier 2009, les chiens et les chats ne pourront plus être vendus, détenus et exposés dans les magasins ou leurs dépendances. En outre, le nouveau règlement LOSH (Livre des Origines Saint-Hubert) pour l'identification généalogique des chiens entrera également en vigueur à cette date.

En effet, pour éviter les achats impulsifs de chiens et de chats, qui débouchent trop souvent sur des abandons, le parlement a voté en 2007 une loi interdisant la vente en magasin.

Cependant, la loi prévoit que les animaleries puissent s'adapter et continuer à vendre des chiens et des chats en devenant un élevage, répondant à de nouvelles conditions d'exploitation. Une période transitoire de 6 mois est ainsi prévue pour permettre aux commerces concernés de se mettre en ordre avec les normes de détention et l'instauration de la quarantaine dans certains cas.

Il y a actuellement 667 élevages de chiens, 195 élevages de chats et 902 animaleries qui sont agréés en Belgique. Parmi les 902 animaleries, 256 sont concernées par la loi du 11 mai 2007. Certaines combinent déjà aujourd'hui animalerie et élevage. Pour les autres, il leur faudra donc faire un choix de se spécialiser dans l'élevage ou bien continuer uniquement la commercialisation des autres animaux.

Par ailleurs, au 1er janvier entrera en vigueur le nouveau règlement LOSH de l'identification généalogique des chiens. Il sera dorénavant obligatoire pour un éleveur LOSH de prouver le lien parental entre les géniteurs et les chiots par un test ADN.

Il faudra également que chaque géniteur, né à partir du 1er janvier 2008, ait obtenu au moins le qualificatif "BON" dans une exposition belge officielle et cela sous un juge belge, indique l'asbl Société Royale Saint-Hubert (SRSH). Pour les mâles étrangers employés comme géniteurs d'une nichée née en Belgique, les mêmes normes de qualité sont imposées, tout comme le contrôle ADN, mais suivant des modalités adaptées à leur origine étrangère.

En outre, il sera désormais formellement interdit à chaque éleveur désirant faire appel au service de pedigrees de la SRSH de faire de l'élevage sans pedigrees LOSH.

"La règle éthique interne d'élevage prévoit depuis belle lurette qu'une chienne ne peut avoir que deux portées en deux ans. Cela bien sûr en fonction du bien-être des mères. Or, il y avait moyen d'échapper à cette règle en élevant alternativement avec pedigrees et sans pedigrees", explique la SRSH.

Afin d'assurer au maximum la fiabilité de l'élevage LOSH, la SRSH ne délivrera plus aucun pedigree à une adresse où il y a élevage de chiens sans pedigree LOSH. (belga)
29/12/08 16h27

De Persgroep Publishing. Tous les droits réservés.

<http://www.7sur7.be/7s7/fr/1501/Canal-Infos/article/detail/579044/2008/12/29/Chiens-et-chats-ne-seront-plus-vendus-en-magasins-en-2009.dhtml>